

L'écho de la B.a.L

Le Conseil Syndical vous informe

EDITO

Chers copropriétaires,
La mise en place d'un accès plus restreint aux espaces verts communs - par un "tour de clé" - a permis au Conseil Syndical de prévoir plus d'aménagements "de confort" pour la copropriété.

En plus des bancs et du nouvel accès au bout du canal, votre CS a validé l'élagage massif de plusieurs arbres aux branches conséquentes ou vieillissantes.

Nous comptons tout de même sur vos yeux pour nous signaler tout danger à l'intérieur des espaces verts.

Lors de la prochaine AG, vous serez mis face à un choix très important (stratégiquement et financièrement) pour finaliser les tranches 3 et 4 de la réfection des sentes. (côté canal)

Le Conseil Syndical

Espaces communs, vigilants ensemble

Après la saison des glissades et des forts coups de vent (chutes de branches possibles), viendra la saison des insectes, pour certains nuisibles / dangereux, qui élront domicile dans les arbres des espaces verts ou dans vos propres haies.

Si vous identifiez un nid de frelons asiatiques, chenilles processionnaires, guêpes (même s'il faut lever un doute), n'hésitez pas à faire un signalement auprès de notre gardien en le contactant au 06.03.53.63.59.

Le Conseil Syndical dispose des prestataires locaux spécialisés et agréés pour intervenir dans les parties communes.

(si le(s) nid(s) sont dans votre haie ou les arbres de votre jardin privatif, c'est au copropriétaire de mandater un prestataire et assumer les frais d'intervention)

Commission Hygiène et Sécurité

Votre Assemblée Générale du samedi 13 mai 2023 (09H00)

La prochaine Assemblée Générale des copropriétaires, à laquelle vous avez été convié(e) par courrier recommandé se tiendra - **le samedi 13 mai 2023 à 09H00**.

Pour celles et ceux qui ne pourraient pas être présents, il est toujours possible, jusqu'à 3 jours ouvrés avant la date de l'AG, de voter par correspondance avec le formulaire papier fourni par FONCIA lors de la convocation. De même, vous pouvez jusqu'au dernier moment confier un pouvoir à un(e) copropriétaire de votre choix.

Les membres du Conseil Syndical feront bien entendu tout leur possible pour réduire la file d'attente lors de l'émargement qui débutera à 8h30

Votre Conseil Syndical



Vidéosurveillance- Vidéoprotection Privée

caméras intérieures en vérandas / extérieures, caméras 360° ,
caméras activables à distances et/ou avec détection de mouvement...



Nous constatons depuis quelques temps la multiplication des systèmes de vidéosurveillance-vidéoprotection privés. Nous rappelons que **ces systèmes sont autorisés** sous réserve qu'ils respectent la vie privée de chacun.

La CNIL précise qu'un particulier peut installer des caméras à son domicile pour en assurer la sécurité. Ces dispositifs ne sont pas soumis aux règles de la protection des données personnelles seulement s'ils sont limités à la **sphère strictement privée**. Dans tous les cas, ils doivent **respecter la vie privée des voisins, des visiteurs et des passants**.

Les particuliers ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété (par exemple, l'intérieur de la maison ou de l'appartement, le jardin, le chemin d'accès privé). **Ils n'ont pas le droit de filmer la voie publique**, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant leur domicile. (CNIL 13/12/2019).

Cette réglementation s'applique également pour les systèmes de vidéosurveillance-vidéoprotection privés qui seraient installés à l'arrière des maisons qui ne doivent pas filmer les sentes et les jardins des voisins proches.

Les textes de référence

- Le règlement général sur la protection des données (RGPD)
- Le code civil : Article 9
- Le code pénal : Article 226-1



Le Conseil Syndical

Le Conseil Syndical vous informe

Les services E-RELEVÉS et E-RECO sur MYFONCIA.COM des économies potentielles sur le budget de la copropriété



Il s'agit de 2 offres économiques et « éco-responsables » **proposées en souscription individuelle** sur votre espace [MyFoncia.com](https://myfoncia.com).

La souscription au service e-Reco permet de recevoir vos courriers recommandés sous forme électronique : convocation aux Assemblées Générales et Procès-verbaux. Il permet de limiter l'impact des frais d'envoi « papier » facturés sur **les comptes généraux** de la copropriété (plus de 4500 € pour un envoi en recommandé des convocations et des PV d'Assemblée Générale)

Le service e-Relevés permet de prendre connaissance de nouveaux documents mis à votre disposition dans VOTRE espace [MyFoncia.com](https://myfoncia.com) : appels de charge, relevés de gestion et autres documents comptables vous concernant. Ce service est gratuit et limite les frais d'affranchissements pour des envois « papier » (environ 360 € par trimestre pour les envois de charges)

Dans les 2 cas, vous êtes automatiquement alertés par un envoi d'e-mail à chaque publication d'un document à votre attention dans l'espace client MyFoncia (<https://myfoncia.fr/login>)



Commission Finances

Danger, les monstres n'avalent pas tout !

Le SIETOM propose un ramassage des monstres (déchets imposants et non industriels) chaque 4ème lundi du mois pour notre quartier. Ce service permet d'évacuer ce que l'on appelle couramment les "encombrants" ; difficiles à acheminer en déchetterie pour un simple particulier.

Les spécificités de la Brèche-aux-Loups, de par la disposition de ses habitations et l'accès aux impasses, ont obligé des regroupements des "déchets" en face de chaque impasse sur les trottoirs municipaux extérieurs des allées circulaires.

De ce fait, les "tas communs" à chaque rue, prennent une ampleur particulière (!!), et chaque déchet **non autorisé** reste après passage au bord des allées. (miroirs, pots de peinture, déchets amiantés, etc.) Même si une entente avec la mairie permet un passage des services techniques à J+2/J+3, après regroupement à minima par notre gardien, nous attirons votre attention sur le fait que les écoliers et collégiens s'amuse – parfois dangereusement – avec "les restes". Soyons responsables !

Rappel des déchets autorisés sur le site du SIETOM :



Commission Hygiène et Sécurité

Les travaux d'aménagement

Pour répondre au plus près des demandes que nous recevons, des aménagements ont été réalisés dans nos parcs



Deux bancs ont été posés autour de notre lac.



Réfection du grillage coté canal



Remise en service de l'accès canal coté Carré vert

Commission Travaux

A vos agendas...

REUNIONS DU CONSEIL EN 2023

2^{ème} mercredi du mois

de 18H00 à 20H00

Petite salle de réunion du CCL0

Nous solliciter par email pour confirmer la date et l'heure

Contacts:

Syndic FONCIA MEAUX / Mme Marine WEHRUNG : marine.wehrung@foncia.com - 01.64.76.82.08

Conseil Syndical : conseil.syndical.bal@gmail.com

Site Internet de la copropriété :

www.la-breche-aux-loups.fr (identifiants : copro / labal)

